

Début des enquêtes portant sur les plaintes de maintien de l'équité salariale

Au cours des dernières semaines, des pourparlers ont eu lieu entre les organisations syndicales, le Conseil du trésor et la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin de tenter un ultime blitz de discussions pour régler les plaintes de maintien de l'équité salariale de 2010. Malgré la volonté affichée par le Conseil du trésor en décembre dernier, celui-ci a annoncé ne pas avoir les mandats nécessaires pour s'engager dans une telle démarche. De cette manière, le gouvernement laisse perdurer la discrimination envers les femmes du réseau.

La FEESP-CSN n'en restera pas là et entend relancer les enquêtes pour faire débloquent ce dossier qui traîne depuis trop longtemps. Au cours des prochaines semaines, l'équipe de la FEESP-CSN fera les différentes représentations devant les enquêteurs et les enquêtrices de la CNESST afin de faire valoir la validité de nos plaintes et les correctifs salariaux que nous souhaitons voir mis en place.

Des discussions qui s'éternisent

Rappelons qu'en juin 2017, la FEESP-CSN annonçait à la conciliatrice de la CNESST qu'elle se retirait du processus de conciliation et qu'elle demandait à la Commission de statuer sur les plaintes de maintien de l'équité salariale déposées en 2010.

Après quatre années de discussions à la table de conciliation, force était de constater que le gouvernement ne semblait aucunement intéressé à s'entendre sur la validité de nos plaintes. Depuis mars 2016, le Conseil du trésor annonçait un retour sur nos dernières positions, un retour qui n'est jamais venu.

Depuis la fin de la conciliation, la FEESP-CSN a sollicité plusieurs rencontres avec la Commission pour enclencher rapidement le processus d'enquêtes des plaintes de maintien prévu à la loi. En réponse à nos requêtes et nos démarches, des discussions ont eu lieu entre la CNESST et le Conseil du trésor.

À la fin novembre 2017, la présidente de la CNESST a présenté une proposition de démarche à l'ensemble des organisations syndicales plaignantes pour entreprendre un blitz de discussions afin de tenter de résoudre les plaintes de maintien de 2010 d'ici la fin février 2018.

La FEESP-CSN a répondu favorablement à l'idée d'entreprendre une démarche de règlement accélérée des plaintes, y voyant une occasion d'enfin obtenir la pleine reconnaissance pour les titres d'emploi en plainte en 2010.

Nous devons entamer un blitz de discussions jusqu'au 31 mars 2018. Malheureusement, le gouvernement Couillard a choisi de ne pas y donner suite.



INFO-MAINTIEN

Équité salariale



Le gouvernement Couillard, toujours pressé d'en donner plus aux médecins

Pendant qu'il tarde à reconnaître le travail du personnel de soutien, le gouvernement Couillard vient d'annoncer qu'il donnera encore plusieurs millions de dollars aux médecins. La nouvelle entente avec les médecins spécialistes suscite l'indignation. Comment se fait-il que le gouvernement continue de donner des millions aux médecins alors que le personnel témoigne dans les dernières semaines de l'ampleur de son épuisement et du manque de ressources? Qu'il prive les femmes d'un juste salaire alors que la Loi sur l'équité salariale l'oblige pourtant à éliminer la discrimination salariale?

Début des enquêtes avec la CNESST en mars 2018

La FEESP-CSN va enclencher le processus d'enquêtes avec la CNESST pour trancher les litiges sur l'ensemble des plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel de soutien en éducation, conformément à la Loi sur l'équité salariale. Déjà, des rencontres sont prévues avec la Commission en mars 2018 pour débiter ce processus. Nous vous tiendrons bien sûr au courant.

